

# LES OBLIGATIONS D’AFFICHAGE



Dans le cadre de la gestion et l'utilisation des différents lieux de pratique, les associations sportives doivent respecter plusieurs obligations d'affichage pour assurer la sécurité des usagers, garantir la conformité légale et promouvoir un environnement respectueux.

Cette fiche pratique a pour objectif de répertorier les principales obligations d'affichage auxquelles les associations doivent se conformer, afin de garantir un fonctionnement transparent, sécurisé et conforme à la législation en vigueur.

## POURQUOI ?



Se mettre dans la conformité légale (code du sport, FFBB)



Attester de la qualification de l'encadrement



Assurer la sécurité des usagers



Prévenir des conduites à risques



S'assurer de l'honorabilité des éducateurs



Faire connaître les dispositifs fédéraux

## COMMENT ?

1

Copie des diplômes et titre des personnes exerçant contre rémunération

5

Faire connaître le règlement intérieur aux adhérents

2

Copie des cartes professionnelles à jour de ces mêmes personnes

6

Affichage des numéros d'urgence, et de signalement 119, 30 18 et 30 20. Disponible [ici](#).

3

Copie de l'attestation du contrat d'assurance en responsabilité civile

4

Affichage du Contrat d'Engagement Républicain (CER)

7

Utiliser les campagnes fédérales.

## VOTRE CHECK-LIST

- Veiller à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- Veiller à ce que les affiches restent intactes, lisibles et visibles.
- En parler aux adhérents et à l'encadrement.
- Faire remonter à la collectivité ou aux propriétaires du lieu de pratique en cas de manquement.
- Effectuer une veille sur les informations sur le [Code du sport](#) et [eFFBB](#)
- Participer aux RDV FFBB-Clubs;

TOUTES LES INFOS SUR  
[eFFBB](#)

